

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 18 février 2021

L'an deux mille vingt, le 18 février 2021 à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 12 février 2021

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 34 puis 35

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 41 puis 42

Etaient présent(e)s :

M. BAUDRY José, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, arrivée au point numéro 12, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno, Mme GRAMMONT Agnès, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLÉ Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. RAVET Pierre-Luc, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés :

Mme BAUDRY Catherine, procuration à M. HENNEON François-Xavier,
Mme BERTRAND Dorothee, procuration à M. FICHEUX Bruno,
Mme DERONNE Veronique, procuration à M. MAHIEU Philippe,
Mme HOUSSIN Marie, procuration à M. DEHAENE Michel,
Mme LORPHELIN Martine ; procuration à M. LORIDAN Bernard
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques,
Mme EVRARD Monique, procuration à Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Secrétaire de séance : Mme HIEL Anne.

Délibération n°2021D023 - Finances, Mutualisation, Transferts De Charges – Modification du tableau des effectifs.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Pour faire suite au départ d'un agent de la collectivité, il est proposé :

- La suppression du poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe (catégorie B)

Pour faire suite au décret n° 2020-1175 du 25 septembre 2020 portant statut particulier du cadre d'emplois des masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes territoriaux, il convient d'intégrer sans droit d'option, les techniciens paramédicaux dans le nouveau cadre d'emploi de catégorie A des psychomotriciens :

Considérant qu'un agent occupe le poste de technicien de classe supérieure classé en catégorie « sédentaire », il convient de :

- L'intégration de l'agent dans le poste de psychomotricien (catégorie A)

Il est également proposé pour 2021 :

- La création d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe (catégorie B)
- La création de deux postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe (catégorie C)
- La création de deux postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe (catégorie C)
- La création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe (catégorie C)

Intitulé du poste	Postes ouverts au 3 septembre 2020	propositions de modifications pour le Conseil communautaire du février 2021	propositions de postes ouverts à compter du Conseil communautaire du février 2021
Filière administrative			
Attaché hors classe (A)	1	0	1
Attaché principal (A)	1	0	1
Attaché territorial (A)	6	0	6
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe (B)	1	-1	0
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe (B)	0	+1	1
Rédacteur territorial (B)	3	0	3
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	+2	3
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe (C)	5	+2	7
Adjoint administratif (C)	6	0	6
Adjoint administratif (C) à TNC 70 %	1	0	1
Filière technique			
Ingénieur territorial (A)	1	0	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	5	0	5
Adjoint technique (C)	4	0	4
Filière sportive et animation			
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	0	+1	1
Adjoint d'animation (C)	1	0	1
Filière médico sociale			
Conseiller socio-éducatif (A)	1	0	1
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes territoriaux	0	+1	1

Educateur de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe (A)	2	0	2
Technicien paramédical de classe supérieure (B)	1	0	1
Technicien paramédical de classe normale (B)	1	0	1
Autres cadres d'emploi			
Emploi fonctionnel de direction :			
Emploi fonctionnel DGS 40000-80000	1	0	1

C'est la date effective de nomination de l'agent dans le nouveau poste qui ouvre celui-ci et ferme automatiquement l'ancien – fermeture qui fera l'objet d'une actualisation du tableau des effectifs lors du Conseil communautaire qui suivra cette nomination ;

Sous réserve d'une recherche infructueuse de candidats statutaires, la collectivité pourra être amenée à recruter un contractuel ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

